.

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION Nº 2020/71

Séance du 12 novembre 2020

Nombre de délégués

Afférents au Comité: 30

Présents: 21

Votants: 22

ADOPTION DE L'AVENANT N°4 POST INTEMPERIES 2019 AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,

Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,

Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG.

Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,

Monsieur Hervé PAUL, 1er vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,

Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,

Monsieur Marcel CAMO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CARF,

Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseil communautaire de la CCAA,

Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE:

Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV.

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseillé départemental, Député des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,

Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,

Madame Fleur FRISON-ROCHE, conseillère communautaire de la CACPL,

Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

006-200071397-20201112-2020_71-DE

Regu le 23/11/2020

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/53 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) et le SMIAGE;

Vu la délibération n°2017/43 du conseil communautaire de la CACPL en date du 15 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2018/49 du comité syndical en date du 6 novembre 2018 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial modifiant les actions existantes au contrat, créant une nouvelle opération, modifiant ainsi la cotisation 2018 ;

Vu la délibération n°2019/29 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019;

Vu la délibération n°2020/15 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant approbation de l'avenant n°3 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un quatrième avenant afin de prendre en compte les nouvelles actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CACPL à la suite des intempéries de novembre et décembre 2019 et par conséquent une contribution supplémentaire ;

AR PREFECTURE 006-200071397-20201112-2020_71-DE Regu le 23/11/2020

Vu le rapport du Président proposant d'adopter l'avenant n°4 post intempéries 2019 avec la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité;

- Décide d'adopter l'avenant n°4 au contrat territorial de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/72

Séance du 12 novembre 2020

Nombre de délégués

Afférents au Comité: 30

Présents: 21

Votants: 22

ADOPTION DE L'AVENANT N°3 POST INTEMPERIES 2019 AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE GRASSE

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,

Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,

Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,

Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,

Monsieur Hervé PAUL, 1er vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,

Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,

Monsieur Marcel CAMO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CARF,

Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseil communautaire de la CCAA,

Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE:

Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseillé départemental, Député des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,

Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,

Madame Fleur FRISON-ROCHE, conseillère communautaire de la CACPL,

Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

006-200071397-20201112-2020_72-DE Regu le 23/11/2020

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/54 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°2017/168 du conseil communautaire de la CAPG en date du 15 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2019/30 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019;

Vu la délibération n°2020/16 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un troisième avenant afin de prendre en compte les nouvelles actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CAPG à la suite des intempéries de novembre et décembre 2019 et par conséquent une contribution supplémentaire :

AR PREFECTURE 006-200071397-20201112-2020_72-DE

Regu le 23/11/2020

Vu le rapport du Président proposant d'adopter l'avenant n°3 post intempérie Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité;

- Décide d'adopter l'avenant n°3 au contrat territorial avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse dont le projet est joint en annexe;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION Nº 2020/73

Séance du 12 novembre 2020

Nombre de délégués

Afférents au Comité: 30

Présents: 21

Votants: 22

ADOPTION DE L'AVENANT N°4 POST INTEMPERIES 2019 AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,

Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,

Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,

Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP.

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,

Monsieur Hervé PAUL, 1er vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,

Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,

Monsieur Marcel CAMO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CARF,

Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseil communautaire de la CCAA.

Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA.

ETAIT REPRESENTE:

Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseillé départemental, Député des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,

Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,

Madame Fleur FRISON-ROCHE, conseillère communautaire de la CACPL,

Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA.

006-200071397-20201112-2020_73-DE Recu le 23/11/2020

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/55 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°2017/198 du conseil communautaire de la CARF en date du 20 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2018/48 du comité syndical en date du 6 novembre 2018 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial modifiant les actions existantes au contrat, créant une nouvelle opération, modifiant ainsi la cotisation 2018;

Vu la délibération n°2019/31 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019;

Vu la délibération n°2020/17 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant approbation de l'avenant n°3 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un quatrième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CARF à la suite des intempéries de novembre et décembre 2019 et par conséquent une contribution supplémentaire ;

006-200071397-20201112-2020_73-DE

Regu le 23/11/2020

Vu le rapport du Président proposant d'adopter l'avenant n°4 post intempérie Communauté d'Agglomération de la Riviera Française;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité;

- Décide d'adopter l'avenant n°4 au contrat territorial avec la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/74

Séance du 12 novembre 2020

Nombre de délégués

Afférents au Comité: 30

Présents: 21

Votants: 22

MODIFICATION DES CREDITS DE PAIEMENTS 2020 ET REPORT DES CREDITS DE PAIEMENTS NON CONSOMMES DE 2019 SUR 2021 POUR L'AP18/21

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,

Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,

Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,

Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,

Monsieur Hervé PAUL, 1er vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,

Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,

Monsieur Marcel CAMO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CARF,

Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseil communautaire de la CCAA,

Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE:

Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseillé départemental, Député des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,

Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,

Madame Fleur FRISON-ROCHE, conseillère communautaire de la CACPL,

Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

AR PREFECTURE 006-200071397-20201112-2020_74-DE Regu le 23/11/2020

Le comité syndical,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 à L1612-19 et par renvoi de l'article L.572-4 alinéa 2,

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat relatif aux attributions du comité syndical et notamment le vote du budget ;

Considérant qu'il appartient au comité syndical d'adopter les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondants ;

Vu la délibération n°2020/24 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant adoption des crédits de paiement 2020 pour l'AP18/21;

Vu la délibération n°2020/27 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant approbation du compte administratif 2019 ;

Le Président expose à l'assemblée que les crédits de paiements de l'AP CT18-21 d'un montant de 17 779 556 € votés au budget primitif 2019 ont été consommés à hauteur de 12 475 126,36 € soit un solde de 5 304 429,64 €.

Il est proposé de reporter les crédits de paiement non consommés sur l'exercice 2021.

N° AP	AP votée	Révision 2018	Montant AP révisée	CP antérieurs	CP 2020	Reste à financer 2021
CT18-21	112 000 000 €	- 58 459 687 €	53 540 313 €	29 826 796,36 €	21 804 232 €	1 909 284,64 €.

Initialement prévu pour un montant de 1 909 284,64 €, les crédits de paiements 2021 se porteraient à 7 213 714,28 €.

N° AP	AP votée	Révision 2018	Montant AP	CP antérieurs	CP 2020	Reste à financer
			révisée			2021
CT18-21	112 000 000 €	- 58 459 687 €	53 540 313 €	24 522 366,72 €	21 804 232 €	7 213 714 , 28 €.

AR PREFECTURE
006-200071397-20201112-2020_74-DE
Regu le 23/11/2020

Par ailleurs, afin d'engager le solde d'un marché et prévoir l'acquisition éventuelle de petit matériel avant la fin de l'exercice 2020, 243 600 € sont prélevés sur l'opération 201801 pour alimenter l'opération 201802.

Les nouveaux crédits de paiements seraient ventilés ainsi :

Opérations	CP 2020	BS 2020
201801	21 378 232 €	21 134 632 €
201802	426 000 €	669 600 €

Vu le rapport du Président proposant de reporter les crédits de paiements non consommés de 2019 sur les crédits de paiements 2021 pour l'autorisation de programme 2018/2021 et de ventiler les crédits de paiements de l'opération 201801 sur l'opération 201802.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité;

Décide:

- De reporter les crédits de paiements non consommés de 2019 sur les crédits de paiements 2021 pour l'autorisation de programme 2018/2021;
- De ventiler les crédits de paiements de l'opération 201801 sur l'opération 201802.

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION Nº 2020/76

Séance du 12 novembre 2020

Nombre de délégués

Afférents au Comité: 30

Présents: 21

Votants: 22

DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU SMIAGE AU SEIN DES DIFFERENTES INSTANCES ET COMMISSIONS

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,

Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,

Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,

Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,

Monsieur Hervé PAUL, 1er vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,

Monsieur Marcel CAMO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CARF,

Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseil communautaire de la CCAA,

Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE:

Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseillé départemental, Député des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,

Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,

Madame Fleur FRISON-ROCHE, conseillère communautaire de la CACPL,

Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

006-200071397-20201112-2020_76-DE

Regu le 23/11/2020

Le comité syndical,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin;

Vu la délibération n°2019/69 en date du 10 septembre 2019 portant adoption de la convention d'entente pour la gestion du Béal entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et le SMIAGE;

Vu la délibération n°2017/25 en date du 21 juillet 2017 portant adhésion et désignation des membres du SMIAGE au sein de l'association France Digues ;

Vu le rapport du Président proposant de désigner :

- Trois membres pour siéger à la commission de coopération de gestion du Béal dans le cadre de la convention d'entente CACPL-CAPG-SMIAGE;
- Un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'association France Digues.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de désigner :

- Madame Michèle PAGANIN, Monsieur David KONOPNICKI et Monsieur Jérôme VIAUD, en tant que membres de la commission de coopération de gestion du Béal dans le cadre de la convention d'entente CACPL-CAPG-SMIAGE;
- Monsieur David KONOPNICKI, représentant titulaire et Monsieur Franck COMPAGNON, représentant suppléant pour siéger au sein de l'association France Digues.

Charles Ange GINESY

Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/77

Séance du 12 novembre 2020

Nombre de délégués

Afférents au Comité: 30

Présents: 21

Votants: 22

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES AU RISQUE INONDATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS AVEC LA FEDERATION DE PECHE 06 POUR L'ANNEE 2020-21

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,

Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,

Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,

Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,

Monsieur Hervé PAUL, 1er vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,

Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,

Monsieur Marcel CAMO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CARF,

Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseil communautaire de la CCAA,

Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE:

Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseillé départemental, Député des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,

Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA.

Madame Fleur FRISON-ROCHE, conseillère communautaire de la CACPL,

Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

006-200071397-20201112-2020_77-DE Recu le 23/11/2020

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération du Syndicat en date du 7 décembre 2017 approuvant la convention de mise à disposition et cession des moyens dans le cadre du transfert des compétences et missions relatives à la prévention des inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau entre le Département des Alpes-Maritimes et le SMIAGE;

Vu la délibération du Département des Alpes-Maritimes en date du 8 décembre 2017 approuvant de manière réciproque les termes de ladite convention ;

Le Président rappelle au comité qu'au titre de sa mission de sensibilisation du public, le SMIAGE Maralpin propose de poursuivre la collaboration avec la F.D.A.A.P.P.M.A au travers du « Projet Rivière » sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP).

Ce partenariat s'inscrit dans les stratégies d'éducation à l'environnement et de la culture du risque par la mise en place d'actions de sensibilisation scolaire. La convention définit les objectifs communs de préservation des milieux aquatiques et de réduction de la vulnérabilité des territoires et les modalités de participation financière du SMIAGE Maralpin au Projet Rivière sur les Paillons.

La subvention prévue pour l'année scolaire 2020/2021 est de 5 000 €.

Vu le rapport du Président proposant d'une part, d'approuver les termes de la convention entre les deux structures et de l'autoriser à la signer et, d'autre part, d'attribuer une subvention de fonctionnement à la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Alpes-Maritimes;

006-200071397-20201112-2020_77-DE Regu le 23/11/2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité;

- Décide d'approuver les termes de la convention de partenariat pour la sensibilisation des scolaires au risque inondation sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons avec la Fédération de pêche 06 pour l'année 2020-21 dont le projet est joint en annexe;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document y afférent ;
- D'attribuer à la F.D.A.A.P.P.M.A. une subvention de 5 000€,
- De prendre acte que les crédits seront pris sur les disponibilités du budget 2021.

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/78

Séance du 12 novembre 2020

Nombre de délégués

Afférents au Comité: 30

Présents: 21

Votants: 22

AUTORISER LE PRESIDENT A SOLLICITER DES SUBVENTIONS AUX DIFFERENTS ORGANISMES FINANCEURS

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,

Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,

Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,

Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,

Monsieur Hervé PAUL, 1er vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,

Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,

Monsieur Marcel CAMO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CARF,

Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseil communautaire de la CCAA.

Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE:

Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV.

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseillé départemental, Député des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,

Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,

Madame Fleur FRISON-ROCHE, conseillère communautaire de la CACPL,

Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement, et la Gestion de l'Eau (SMIAGE);

Vu la convention de partenariat adoptée réciproquement par le Département des Alpes-Maritimes et le SMIAGE dans le cadre du transfert des compétences et missions relatives à la prévention des inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau ;

Vu les contrats territoriaux et leurs avenants adoptés réciproquement par chaque membre du SMIAGE et le Syndicat ;

Vu le rapport du Président proposant de l'autoriser à solliciter les subventions pour deux opérations au Département des Alpes-Maritimes ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité;

- Décide d'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus hautes pour les dossiers cidessous :
 - Etude sur la qualité des rivières sauvages par détermination de l'ADN des Diatomées dans les rivières rouges 2020/2022

Budget prévisionnel en HT	4 342 €
Département (80%)	3 473.60 €
SMIAGE (20%)	868.40 €

• Etude sur la qualité des rivières sauvages par l'ADN des Diatomées dans l'Estéron 2020/2022

Budget prévisionnel en HT	3 140 €
Département (80%)	2 512 €
SMIAGE (20%)	628 €

006-200071397-20201112-2020_78-DE Regu le 23/11/2020

• Intempéries 2020- Tempête Alex

Dans le cadre des intempéries liées à la tempête Alex, l'Etat, le Département et la Région ont mis en place des dotations de solidarité pour aider les collectivités à faire face aux travaux de réparation des dommages aux biens non assurables. L'évaluation des dommages est encore en cours ; malgré tout un premier dossier va être transmis à la Région pour un montant de 31,7 M€ afin de bénéficier, dans le cadre du contrat territorial de proximité au travers d'un volet fonds d'urgence « digues », d'une contribution de 5 M€.

Pour l'Etat, la dotation de solidarité prend en compte de nombreux facteurs, telle que la vétusté des ouvrages, pour évaluer sa participation ce qui ne permet pas d'établir un plan de financement précis.

Ainsi, le Président doit demander les subventions les plus hauts possibles auprès des différents partenaires financiers.

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION Nº 2020/79

Séance du 12 novembre 2020

Nombre de délégués

Afférents au Comité: 30

Présents: 20

Votants: 21

ADAPTATION DES BESOINS EN PERSONNEL ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes.

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,

Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,

Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,

Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,

Monsieur Hervé PAUL, 1er vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,

Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,

Monsieur Marcel CAMO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CARF,

Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseil communautaire de la CCAA.

Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE:

Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseillé départemental, Député des Alpes-Maritimes,

Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,

Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,

Madame Fleur FRISON-ROCHE, conseillère communautaire de la CACPL,

Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

006-200071397-20201112-2020_79-DE Recu le 23/11/2020

Le comité syndical,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-3;

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 21 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant la réussite au concours de rédacteur territorial de deux agents du Syndicat qui vont être orientés, suite à leur nomination, sur les postes suivants :

- -un poste de rédacteur chargé, avec l'appui de la directrice administrative financière et support, de la préparation des documents budgétaires, leur suivi et leur exécution,
- -un poste de rédacteur chargé de l'organisation et du suivi des instances du Syndicat ;

Le Président rappelle également que, dans le cadre du développement du SMIAGE, et au regard des épisodes d'intempéries conséquents qui engendrent une augmentation très significative de la charge de travail, le Syndicat a besoin de créer huit postes, comme suit :

- > Filière technique, sept postes, grades attendus ingénieur ou ingénieur principal :
- Direction Ingénierie et Travaux
 - -deux postes de conducteurs de travaux,
 - -un poste de chargé d'études maritimes,
 - -un poste de chargé de pilotage EDD,
- Direction Prévision des Risques et Gestion de l'Eau :
 - -deux postes d'ingénieurs hydrauliciens pour l'hydrométéorologie et la gestion de crise,
- Direction Planification et Gestion des Milieux Aquatiques :
 - -un poste de chargé de mission inondations et milieux aquatiques PAPI Brague et Loup.
- Filière administrative, un poste, grades attendus rédacteur, ou rédacteur principal 2^{ème} classe, ou rédacteur principal 1^{ère} classe :
- Direction Administrative Financière et Support :
 - -un poste de gestionnaire administratif et financier en charge du suivi comptable de la Direction Ingénierie et Travaux notamment.

En cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, ces emplois pourront être pour vus par des agents contractuels de droit public sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Chaque contrat pourra alors être conclu pour une durée déterminée de 3 ans maximum et pourra être prolongé, pour la même durée, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme du contrat.

Le cas échéant, pour les agents contractuels de droit public, le niveau de recrutement correspondra à un BAC + 5 pour les agents relevant des grades d'ingénieur ou ingénieur principal, et à un BAC + 2 pour l'agent relevant du grade de rédacteur ou rédacteur principal 2ème classe ou rédacteur principal 1ère classe. Les candidats seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire du grade de recrutement en vigueur. Ils percevront l'indemnité de résidence, et le supplément familial de traitement le cas échéant. Ils prétendront à l'indemnisation des astreintes, permanences et autres interventions en découlant et bénéficieront du régime indemnitaire des agents titulaires relevant du même grade au Syndicat.

Ainsi, le tableau des emplois se modifie comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	POSTE VACANT
Filière administrative		1	
Attaché	Α	3	0
Rédacteur principal 2° classe	В	1	0
Rédacteur	В	0	4
Adjoint administratif principal 1°classe	С	2	1
Adjoint administratif principal 2°classe	С	3	0
Adjoint administratif	С	0	1
TOTAL	9	6	
Filière technique			
Ingénieur en chef hors classe	Α	1	0
Ingénieur principal	Α	6	0
Ingénieur	Α	15	8
Technicien principal 1° classe	В	3	0
Technicien principal 2° classe	В	6	1
Technicien	В	5	1
Agent de maitrise principal	С	3	0
Agent de maitrise	С	0	1
Adjoint technique principal de 2° classe	С	3	0
Adjoint technique	С	7	2
TOTAL	49	13	
TOTAL TOUTES FILIERES	58	19	

006-200071397-20201112-2020_79-DE Regu le 23/11/2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide ;

- De créer deux postes de catégorie B de la filière administrative du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, grade attendu rédacteur ;
- De créer sept postes de catégorie A de la filière technique du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, grades attendus ingénieur ou ingénieur principal ;
- De créer un poste de catégorie B de la filière administrative du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, grades attendus rédacteur ou rédacteur principal 2^{ème} classe ou rédacteur principal 1^{ère} classe.
- De modifier le tableau des emplois ;
- De prendre acte que les crédits seront pris sur les disponibilités du chapitre 012 du budget du Syndicat.

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION Nº 2020/80

Séance du 12 novembre 2020

Nombre de délégués

Afférents au Comité: 30

Présents: 20

Votants: 21

MODIFICATION DU PROTOCOLE ARTT

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,

Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,

Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,

Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,

Monsieur Hervé PAUL, 1er vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,

Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,

Monsieur Marcel CAMO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CARF,

Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseil communautaire de la CCAA,

Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE:

Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseillé départemental, Député des Alpes-Maritimes,

Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,

Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,

Madame Fleur FRISON-ROCHE, conseillère communautaire de la CACPL,

Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA.

Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA

006-200071397-20201112-2020_80-DE

Regu le 23/11/2020

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux congés annuels des contractuels territoriaux ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 qui détermine les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail applicables aux agents des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2018/71 du 6 novembre 2018 portant adoption du nouveau protocole général de temps de travail et de ses annexes qui fixe notamment les plages horaires des agents relevant des sites extérieurs et également le forfait RTT à 11 jours par an pour le Directeur général des services et les directeurs ;

Vu le rapport du Président proposant d'une part de modifier les plages horaires des agents relevant des sites extérieurs et d'autre part d'étendre le forfait annuel de RTT de 11 jours aux directeurs adjoints.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité;

Décide:

- De modifier les plages horaires des agents relevant des sites extérieurs ;
- D'étendre le forfait annuel de RTT de 11 jours aux directeurs adjoints.

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION Nº 2020/81

Séance du 12 novembre 2020

Nombre de délégués

Afférents au Comité: 30

Présents: 20

Votants: 21

REVISION DU REGLEMENT DES ASTREINTES

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,

Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,

Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,

Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,

Monsieur Hervé PAUL, 1er vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,

Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,

Monsieur Marcel CAMO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CARF,

Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseil communautaire de la CCAA,

Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE:

Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseillé départemental, Député des Alpes-Maritimes,

Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,

Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,

Madame Fleur FRISON-ROCHE, conseillère communautaire de la CACPL,

Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA

006-200071397-20201112-2020_81-DE

Regu le 23/11/2020

Le comité syndical,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 7-1 ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 5 et 9;

Vu le décret n°2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'équipement, des transports, du logement et de la mer ;

Vu le décret n°2003-545 du 18 juin 2003 relatif à l'indemnité de permanence attribuée à certains agents du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale;

Vu le décret n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;

Vu la délibération n°2017/46 du comité syndical en date du 5 octobre 2017 relative au régime des astreintes, interventions, permanences et leurs indemnisations au Syndicat ;

Vu le rapport du Président proposant de réviser le règlement des astreintes ;

006-200071397-20201112-2020_81-DE Regu le 23/11/2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité;

Décide:

- De réviser le règlement des astreintes ;
- De prendre acte que les crédits seront pris sur les disponibilités du chapitre 012 du budget du Syndicat.

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION Nº 2020/82

Séance du 12 novembre 2020

Nombre de délégués

Afférents au Comité: 30

Présents: 20

Votants: 21

ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MME CAROLINE PERCALLA CONDUCTRICE DE TRAVAUX, A LA REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes.

Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,

Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,

Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,

Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,

Monsieur Hervé PAUL, 1er vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,

Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,

Monsieur Marcel CAMO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CARF,

Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseil communautaire de la CCAA.

Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE:

Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseillé départemental, Député des Alpes-Maritimes,

Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,

Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,

Madame Fleur FRISON-ROCHE, conseillère communautaire de la CACPL,

Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA

006-200071397-20201112-2020_82-DE

Regu le 23/11/2020

Le comité syndical,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu les statuts du SMIAGE MARALPIN;

Vu la délibération n°2019/84 en date du 26 novembre 2019 portant création de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM);

Vu les statuts de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour ;

Vu l'accord préalable de Madame Caroline PERCALLA;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la mutualisation des moyens humains et matériel constitue une des raisons ayant conduit à la création de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour :

Considérant que, dans ce cadre, Madame Caroline PERCALLA, agent titulaire du SMIAGE, est appelée à consacrer 15 % de son temps de travail annuel au sein de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour pour assurer les missions de conductrice de travaux ;

Considérant que cette convention de mise à disposition est d'une durée de 3 ans, et pourra être réévaluée si nécessaire par avenant ;

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la convention par laquelle le SMIAGE met à disposition de la REAAM Madame Caroline PERCALLA et de l'autoriser à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

006-200071397-20201112-2020_82-DE

Regu le 23/11/2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité;

Décide :

- D'approuver les termes de la convention, dont le projet est joint en annexe, par laquelle le SMIAGE met à disposition de la REAAM Madame Caroline PERCALLA;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document y afférent ;
- De fixer la prise d'effet de la présente délibération au 1er janvier 2021.

Charles Ange GINESY

Le Président du Syndicat mixte

DELIBERATION Nº 2020/75

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

Séance du 12 novembre 2020

Nombre de délégués

Afférents au Comité: 30

Présents: 21

Votants: 22

ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,

Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Madame Sophie DESCHAINTRES, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Xavier BECK, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,

Monsieur Francis TUJAGUE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,

Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,

Monsieur Cyril PIAZZA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CCPP,

Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

Monsieur Louis NEGRE, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice- président de la MNCA,

Monsieur Hervé PAUL, 1er vice-président du SMIAGE, vice- président de la MNCA.

Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,

Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, vice- président de la MNCA,

Monsieur Jean CAYRON, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CAVEM,

Monsieur Marcel CAMO, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CARF,

Madame Françoise BRUNETEAUX, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CACPL,

Monsieur Marc BELVISI, membre suppléant du SMIAGE, conseil communautaire de la CCAA,

Madame Patricia DEMAS, membre suppléante du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

ETAIT REPRESENTE:

Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseillé départemental, Député des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jean-Raymond VINCIGUERRA, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,

Monsieur Jean LEONETTI, vice-président du SMIAGE, Président de la CASA,

Madame Fleur FRISON-ROCHE, conseillère communautaire de la CACPL,

Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,

Madame Danielle HEBERT, membre titulaire SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,

Le comité syndical,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12;

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat relatif aux attributions du comité syndical et notamment le vote du budget ;

Vu les articles 13 et 14 des statuts du Syndicat relatifs aux dépenses et ressources du SMIAGE Maralpin ;

Vu la délibération 2020/27 du comité syndical en date du 23 juin 2020 portant adoption du compte administratif 2019 du SMIAGE et attestant de la sincérité des restes à réaliser;

Vu la délibération 2020/28 du comité syndical en date du 23 juin 2020 portant affectation du résultat 2018 ;

Le Président rappelle aux membres du comité que le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent. Il peut constater également l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus ou l'ajustement de dépenses ou de recettes du budget primitif.

Vu le rapport du Président proposant d'adopter le budget supplémentaire 2020 du Syndicat ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité;

• Décide d'adopter le budget supplémentaire 2020 du SMIAGE qui s'établit comme suit :

	DEPEN	SES	RECE			
	Réelles et mixtes Ordre		Réelles et mixtes	Ordre		
Investissement	9 667 859, 08 €		-3 852 743, 49 €	9 048 252,93 €		
RAR	6 837 454, 23 €		11 309 803, 87 €			
Fonctionnement	1 047 115, 66 €	9 048 252, 93 €	10 095 368, 59€			
Total	17 552 428,97 €	9 048 252,93 €	17 552 428,97 €	9 048 252, 93 €		